



Comment **prendre contact** ?

## RELAIS PETITE ENFANCE

**05 59 59 63 36**

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h



J'habite **Bayonne**,  
je contacte le **05 59 46 61 00**

J'habite le **secteur Errobi**,  
je contacte le **05 40 39 71 70**

J'habite **Hendaye**,  
je contacte le **05 59 20 33 32**



EDGAR ROSA Conception graphique  
www.edgar-rosa.com



www.celeste-cobalt.fr

**COBALT** est un **service gratuit** pour tous les parents  
dans la recherche d'un **mode d'accueil le mieux  
adapté à leurs besoins.**

www.celeste-cobalt.fr

## COBALT RELAIS PETITE ENFANCE



L'interlocuteur privilégié en  
matière d'accueil Petite  
Enfance



**COBALT** est un **service gratuit** pour tous les parents  
dans la recherche d'un **mode d'accueil le mieux  
adapté à leurs besoins.**





## C'est quoi, le Relais Petite Enfance ?

C'est un service d'information et d'aide auprès :

- Des familles à la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant jusqu'à 6 ans
- Des assistant-es maternel-les agréé-es, employé-es par des particuliers, pour les accompagner et les soutenir dans l'exercice de leur profession



## Qui finance ?

Pour les familles et les assistant-es maternel-les, **c'est gratuit !**

Ce service est financé par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) 64 et 40, les collectivités adhérentes et le Conseil Départemental 64.



## Moi parent, ça m'apporte quoi ?

- Un recensement de tous les modes d'accueil qui existent sur ma commune et alentours
- Une information précise sur le coût et le service qu'offre un assistant-e maternel-le agréé-e
- Un accompagnement et un soutien dans tout ce qu'implique que je laisse mon enfant à un assistant-e maternel-le agréé-e : *séparation, adaptation, rythme, etc.*
- Une aide et la fourniture des documents nécessaires pour assurer ma fonction d'employeur : *législation, aides de la CAF, démarches administratives, contrat de travail, bulletin de paie, etc.*
- Un temps de médiation en cas de litige
- Un travail en partenariat avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les différentes structures d'accueil



## Moi assistant-e maternel-le, ça m'apporte quoi ?

- Un recensement de la demande d'accueil sur ma commune et alentours
- Une information et la fourniture des documents nécessaires pour assurer ma fonction de prestataire : *agrément, formation, législation, tarifs, droits et obligations, contrat d'accueil*
- Un accompagnement et un soutien dans l'exercice de ma profession
- Des rencontres et des échanges entre les enfants, les parents, mes collègues et moi (*ateliers d'éveil, sorties, etc.*)
- Un temps de médiation en cas de litige
- Un travail en partenariat avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les différentes structures d'accueil